Téléconférence sur les résultats du T2 2023

3 août 2023





Avis concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans cette présentation constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation financière de BCE (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2023, les dépenses d'investissement prévues de BCE pour le second semestre de 2023, les plans en matière de déploiement du réseau de BCE et de dépenses d'investissement prévues ainsi que les avantages qui devraient en découler, la révision à la hausse du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles prévus pour le second semestre de 2023, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible, engagement et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Pour une description de ces risques et de ces hypothèses, se reporter au rapport de gestion annuel de 2022 de BCE daté du 2 mars 2023, mis à jour dans le rapport de gestion du premier et du deuxième trimestre de 2023 de BCE daté du 3 mai 2023 et du 2 août 2023, respectivement, et au communiqué de presse de BCE daté du 3 août 2023 annonçant ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de 2023, documents qui sont tous déposés auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à sedarplus.ca) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à sec.gov), et qui sont également disponibles sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

Les déclarations prospectives qui figurent dans cette présentation décrivent nos attentes en date du 3 août 2023 et par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans cette présentation, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Faits saillants du deuxième trimestre et progrès sur les impératifs stratégiques

Performance financière

- Croissance des produits de 3,5 % entraînant une hausse du BAIIA ajusté⁽¹⁾ de 2,1 %; bénéfice net en baisse de 39,3 % en raison d'une perte hors trésorerie sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises
- Amélioration de la trajectoire du BAIIA ajusté, conformément au budget trimestriel pour 2023

Accélération des dépenses d'investissement pour bâtir les meilleurs réseaux

- Conforme au plan pour 2023 visant à atteindre ~650 000 nouveaux emplacements connectés directement par fibre optique et à élargir la couverture mobile nationale pour offrir la 5G à 85 % de la population et la 5G+ sur le spectre 3,5 GHz à 46 % de la population (2)
- Plus vaste zone de couverture d'Internet à plusieurs gigabits avec des vitesses symétriques de 3 Gbit/s et plus, offerte à plus de 5 millions d'emplacements
- Réseau mobile, fibre et Wi-Fi de Bell déclarés les plus rapides au Canada⁽³⁾

Abonnés aux services sans fil de grande valeur

- 205 076 nouveaux abonnés nets utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés, en hausse de 85,7 % a/a
- Meilleur T2 en 18 ans au chapitre des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles
- Produits tirés des services sans fil en hausse de 4,4 % a/a
- Le 25 juillet, Virgin Plus lançait le service 5G avec forfaits illimités



⁽¹⁾ Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. Se reporter à la section Total des mesures sectorielles de l'annexe pour plus d'informations sur cette mesure.

⁽²⁾ Représente 71 % des clients potentiels. (Les clients potentiels excluent les clients touchés par les restrictions liées au réseau 5G près des aéroports et ceux des régions où le spectre 3,5 GHz n'est pas encore disponible attribuable au calendrier.)

⁽³⁾ Mobile: rapport sur la performance des réseaux Ookla pour le T2 2023; Internet/Wi-Fi: rapport Speedtest Awards d'Ookla pour le T1 et T2.

Faits saillants du deuxième trimestre et progrès sur les impératifs stratégiques (suite)

Croissance des services à large bande et de la part de marché des clients résidentiels

- Meilleur T2 en 16 ans sur le plan des nouveaux abonnés nets des services Internet de détail
- 52 148 ajouts nets d'abonnés des services Internet FTTH de détail, en hausse de 38,2 % a/a
- Croissance de 7 % des produits tirés des services Internet résidentiels

Stratégie des médias numériques d'abord

- Produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ en hausse de 20 % a/a
- Produits publicitaires et technologies d'achats médias innovateurs dévoilés à la présentation Upfront de juin
 - Lancement des forfaits de Crave soutenus par la publicité le 25 juillet
 - 1^{re} entreprise de média au Canada à offrir la télévision adressable sur les chaînes linéaires par l'intermédiaire d'un distributeur canadien de télédiffusion
 - Inventaire élargi sur Bell DSP, nouvelles capacités d'attribution et mises à niveau de l'outil de vente SAM Télé

Promouvoir l'expérience client

- Outils novateurs de Bell (Valet de déménagement, Auto-installation, Gérez votre rendez-vous) pour une saison des déménagements de juillet réussie
- MonBell et les applis mobiles Bell : les plus récompensées et les mieux notées dans le secteur canadien des télécommunications⁽²⁾
- IPC pour les cellulaires et Internet en baisse de 14,7 % et de 3,2 % respectivement, comparativement à une hausse de 2,8% de l'IPC global⁽³⁾
- (1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.
- (2) Visitez Bell.ca pour plus d'informations.
- (3) Indice des prix à la consommation selon Statistique Canada juin 2023 (1er juin 2022 au 1er juin 2023).

Les résultats du T2 font ressortir notre exécution soutenue et notre dynamisme continu, mettant en lumière notre stabilité, notre résilience et les forces de nos services et réseaux à large bande de premier plan.



Faits saillants opérationnels du T2

Services sans fil

111 282

Ajouts nets des services postpayés

En hausse de 33,8 % a/a

 Les ajouts bruts pour les services de téléphonie mobile en hausse de 30,4 %

47 %

Pourcentage des abonnés des services postpayés ayant des appareils 5G En hausse de 17 pts a/a

59,16\$

RMU combiné⁽¹⁾ Stable a/a

79 537

Ajouts nets d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés

En hausse de 79 900 a/a

Services sur fil

24 934

Ajouts nets des services Internet de détail

En hausse de 10,2 % a/a

 Ajouts bruts pour les services de détail en hausse de 19 % a/a

52 148

Ajouts nets des services FTTH

En hausse de 38,2 % a/a

 ~70 % de nouvelles activations de services à 1 Gbit ou plus

11 506

Ajouts nets de services de télé IP de détail

En hausse de 7 700 a/a

 Pertes nettes d'abonnés du service par satellite de 25 910, hausse de 10 500

49 608

Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail Amélioration de 3 100 a/a

- (2) CTV: Numeris, T2+, Canada total, heures de grande écoute, saison de diffusion complète
- (3) CTV: Numeris, T2+ et adultes de 25 à 54 ans, Canada total, printemps 2023
- (4) TSN/CTV/RDS/Noovo : Numeris, T2+, Canada total

Média

20 %

Croissance des produits liés au contenu numérique

 33 % du total des produits tirés des médias, en hausse de 6 pts

~3,2 M

Abonnés de Crave En hausse de 5 % a/a

 Augmentation de 27 % des abonnés au service de diffusion directement aux consommateurs

Télé anglaise CTV, le réseau n° 1⁽²⁾

- Résultat supérieur de ~30 % à celui du plus proche concurrent⁽³⁾
- Grand Prix automobile du Canada 2023 : course de Formule 1 la plus regardée de l'histoire⁽⁴⁾

Télé française Chaîne spécialisée en divertissement n° 1⁽⁵⁾

- Noovo : auditoire quotidien en hausse de 17 %; gain des parts de marché de 5 pts⁽⁶⁾
- RDS : chaîne de télé spécialisée francophone autre que de nouvelles nº 1⁽⁷⁾

Les mesures des abonnés pour tous les services de Bell au T2 ont affiché une solide croissance.



⁽¹⁾ À compter du T1 2023, en raison de l'incidence des changements apportés à l'information sectorielle sur les éliminations intersectorielles, le RMU a été mis à jour et se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT (auparavant, les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée exprimé en unité monétaire par mois

⁽⁵⁾ Numeris, adultes de 25 à 54 ans, Québec francophone, journée complète, T2 2023, classement parmi les chaînes francophones spécialisées dans le divertissement

⁽⁶⁾ Noovo: Numeris, adultes de 25 à 54 ans, Québec francophone, journée complète, comparaison T2 2023 versus T2 2022

⁽⁷⁾ RDS: Numeris, T2+, Québec francophone, T2 2023, classement parmi les chaînes francophones spécialisées et payantes



Résultats financiers



Résultats financiers consolidés

(en millions \$, sauf les données par action)	T2 23	A/A
Produits des activités ordinaires	6 066	3,5 %
Tirés des services	5 303	1,3 %
Tirés des produits	763	21,5 %
BAIIA ajusté	2 645	2,1 %
Marge ⁽¹⁾	43,6 %	(0,6) pt
Bénéfice net	397	(39,3) %
BPA établi selon les normes	0,37	(43,9) %
BPA ajusté ⁽²⁾	0,79	(9,2) %
Dépenses d'investissement	1 307	(7,2) %
Intensité du capital ⁽³⁾	21,5 %	(0,7) pt
Flux de trésorerie liés aux	2 365	(8,9) %
activités d'exploitation	_ 500	(5,0) 70
Flux de trésorerie disponibles	1 016	(23,8) %
(FTD) ⁽²⁾		-

⁽¹⁾ La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

- La croissance de 3,5 % des produits ont engendré une augmentation de 2,1 % a/a du BAIIA ajusté
 - Amélioration de la trajectoire des produits tirés des services par rapport au T1 2023
- Bénéfice net et BPA établi selon les normes en baisse a/a principalement en raison de l'augmentation des autres charges
 - Perte hors trésorerie de 377 M\$ comptabilisée au T2 2023 sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises
- Baisse du BPA ajusté de 9,2 % en raison de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la dotation aux amortissements a/a
- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et FTD en baisse a/a, compte tenu du calendrier des versements au titre du fonds de roulement et des impôts et de l'augmentation des intérêts payés
- Dépenses d'investissement plus élevées a/a attribuable au calendrier des dépenses prévues pour l'exercice 2023
 - Variation favorable de 600 M\$ ou plus a/a attendue au deuxième semestre de 2023

Trajectoires du BAIIA ajusté et des FTD plus solides prévues au deuxième semestre de 2023, favorisant la réalisation des objectifs de l'orientation financière pour 2023.

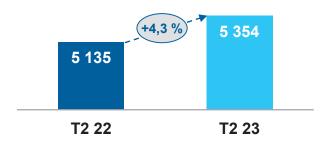


⁽²⁾ Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles (FTD) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux sections Ratios non conformes aux PCGR et Mesures financières non conformes aux PCGR de l'annexe pour plus d'informations sur ces deux mesures.

⁽³⁾ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Bell Services de communications et de technologies

Produits des activités ordinaires (en millions \$)



BAllA ajusté (en millions \$)



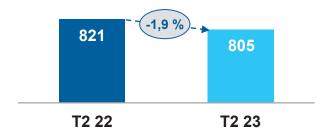
- Croissance du total des produits tirés des services de 1,9 %
 - Hausse de 7 % pour les services Internet résidentiels
 - Hausse de 4,4 % pour les services sans fil attribuable à la forte croissance du volume de clientèle
 - Amélioration de la trajectoire des résultats pour les produits sur fil aux entreprises
- Produits d'exploitation tirés des produits en hausse de 21,5 % grâce à la hausse des ventes d'équipements de transmission de données pour entreprises et d'appareils mobiles à valeur supérieure
- Hausse du BAIIA ajusté de 2,8 %

La croissance du BAIIA ajusté a été solide au T2, conformément à ce qui était prévu.

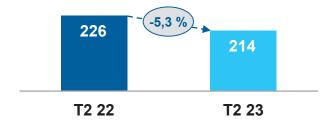


Bell Média

Produits des activités ordinaires (en millions \$)



BAIIA ajusté (en millions \$)



- Produits tirés de la publicité en baisse de 9,0 %, principalement en raison de la récession publicitaire en cours, qui nuit à la demande des annonceurs et à leurs dépenses sur la plupart des plateformes de médias
 - Produits tirés de la publicité numérique en hausse de 19 % a/a
- Produits tirés des frais d'abonnement en hausse de 3,9 % grâce à la forte croissance des services de diffusion en continu directement aux consommateurs découlant de Crave et des sports
- BAllA ajusté en baisse de 5,3 %
- Adaptation de la structure des coûts et du portefeuille d'actifs à la lumière du caractère défavorable du contexte économique et de l'environnement réglementaire des diffuseurs

Nous gérons la conjoncture économique défavorable en tirant parti de plateformes de médias et de contenus de premier plan, en mettant en place notre stratégie des médias numériques d'abord et en contrôlant les coûts.



Mise à jour sur la situation financière et de trésorerie

Liquidités disponibles⁽¹⁾

4,4 G\$

dont 450 M\$ en trésorerie

* Au 30 juin 2023

Ratio de levier financier net⁽¹⁾

3,46x

* Au 30 juin 2023

Ratio de solvabilité⁽²⁾

~118 %

* Total des régimes PD de BCE au 30 juin 2023

- Liquidités disponibles totales de 4,4 G\$ à la fin du T2
 - Émission publique de 850 M\$ US en mai 2023
- Ratio de levier financier net de 3,46x le plus bas parmi les pairs nationaux
 - Aucune autre obligation de refinancement pour 2023
 - Coût annuel moyen pondéré après impôts de la dette de 2,96 %, avec une durée moyenne jusqu'à l'échéance de 12.4 ans
- Excédent de solvabilité élevé d'environ 3,5 G\$
 - Permet de financer la suspension de cotisations au complet
- Maintien de notre position de chef de file dans les structures de financement ESG grâce à nos premiers produits dérivés liés au développement durable
- (1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR, alors que le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital. Se reporter aux sections Mesures financières non conformes aux PCGR et Mesures de gestion du capital de l'annexe pour plus d'informations sur ces mesures.
- (2) Le ratio de solvabilité des régimes de retraite est défini comme l'actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi selon la méthode de la solvabilité, divisé par le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi selon la méthode de la solvabilité, calculé conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et à son règlement connexe (LNPP). En vertu de la LNPP, le Bureau du surintendant des institutions financières exige que les sociétés effectuent périodiquement des évaluations de solvabilité, y compris le calcul des ratios de solvabilité des régimes de retraite, pour les régimes de retraite agréés par le gouvernement fédéral. L'évaluation de la solvabilité suppose la cessation des régimes de retraite à la date d'évaluation.

Notre situation financière est solide, ce qui soutient nos priorités stratégiques pour 2023 et nous donne la souplesse financière nécessaire dans le contexte d'exploitation actuel.



Objectifs financiers pour 2023

BCE	2022	2023P	T2 2023 ACJ
Croissance des produits des activités ordinaires	3,1 %	1 % à 5 %	3,5 %
Croissance du BAIIA ajusté	3,1 %	2 % à 5 %	0,2 %
Intensité du capital	21,2 %	19 % à 20 %	19,7 %
Croissance du BPA ajusté ⁽¹⁾	5,0 %	(3) % à (7) %	(6,8) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	2,9 %	2 % à 10 %	(46,3) %
Dividende annuel sur actions ordinaires(3)	3,68 \$	3,87 \$	3,87 \$

⁽¹⁾ Pour 2023, nous anticipons une baisse du BPA ajusté en raison d'une diminution des ajustements fiscaux, ainsi que d'une augmentation de la dotation aux amortissements et des charges d'intérêts.



⁽²⁾ Pour 2023, nous prévoyons que la croissance du BAIIA ajusté, la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que la baisse des dépenses d'investissement donneront lieu à une hausse des flux de trésorerie disponibles.

⁽³⁾ Augmentation du dividende de 3,68 \$ à 3,87 \$ par action à partir du T1 2023.



Annexe



Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 *Information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes : i) mesures financières non conformes aux PCGR; ii) ratios non conformes aux PCGR; iii) total des mesures sectorielles; iv) mesures de gestion du capital; et v) mesures financières supplémentaires. La présente annexe fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans la présente présentation pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsque le nom des mesures financières n'est pas assez descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Bénéfice net ajust*é, du rapport de gestion du deuxième trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Liquidités disponibles*, du rapport de gestion du deuxième trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec la trésorerie, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires*, du rapport de gestion du deuxième trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières (suite)

Mesures financières non conformes aux PCGR (suite)

Dette nette

La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Dette nette*, du rapport de gestion du deuxième trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec la dette à long terme, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Ratios non conformes aux PCGR

BPA ajusté

Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus. Reportez-vous à la section 8.2, *Ratios non conformes aux PCGR – BPA ajust*é, du rapport de gestion du deuxième trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations sur le BPA ajusté.

Total des mesures sectorielles

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. Reportez-vous à la section 8.3, *Total des mesures sectorielles – BAIIA ajusté*, du rapport de gestion du deuxième trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec le bénéfice net, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Mesures de gestion du capital

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital et correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

